

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

S.M.A.P.E.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022**

**Délibération n°2022.10.18
Décision modificative n°1 - 2022**

LE CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 09 h 00, les membres du COMITE SYNDICAL se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à Angoulême suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2022

Secrétaire de Séance : François NEBOUT

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **8**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Jean-Jacques FOURNIE, Patrick BOURGOIN, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Célia HELION, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Thibaut SIMONIN

Excusé(s) : Stéphanie GARCIA, Mathieu LABROUSSE, Fatna ZIAD, Hassane ZIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20221005-2022_10_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Affichage : 17/10/2022

COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 05 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION

N° 2022.10.18

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n° 1.

Celle-ci intègre en fonctionnement :

- La prise en charge d'heures supplémentaires pour la surveillance des baignades qui conduit à majorer de 2 500 € les charges de personnel.
- L'équilibre de la section est garanti par une réduction de l'inscription relative à l'entretien des bâtiments.

Et en investissement :

- Des écritures de régularisation équilibrées en dépenses et en recettes pour 21 500 €
- et des transferts de crédits entre les chapitres 23 et 21 de la section d'investissement pour 40 000 €. Il s'agit seulement d'acter comptablement le fait que ces immobilisations corporelles sont définitivement installées ou acquises et non en cours.

La proposition est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	615221	R	Entretien bâtiments	- 2 500,00 €	
			Total chapitre 011	- 2 500,00 €	
012	6218		Personnel extérieur	2 500,00 €	
			Total chapitre 012	2 500,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				- €	- €

Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
21	2128	R	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAG	0,00 €	21 500,00 €
21	2151	R	RESEAUX DE VOIRIES	21 500,00 €	
21	2188	R	AUTRES	40 000,00 €	
			Total chapitre 21	61 500,00 €	21 500,00 €
23	2312039	R	STABILISATION DES ALLEES	-10 000,00 €	
23	2312007	R	AIRE JEUX EXTERIEURS	-30 000,00 €	
			Total chapitre 23	-40 000,00 €	0,00 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			21 500,00 €	21 500,00 €

Au total, le budget 2022 du SMAPE est de 1 253 700 €, dont 851 700 € en section de fonctionnement et 402 000 € en section d'investissement.

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

<p>Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---